



PARTI RADICAL
Liberté, Égalité, **Fraternité**

LES RENCONTRES DE VALOIS

MARDI 1er AVRIL 2014
1 Place de Valois, Paris 1^{er}

"La compétitivité de l'Europe face aux défis de la mondialisation"

Organisée et sous la Présidence de Viviane DE BEAUFORT, Présidente de la Commission des affaires européennes et étrangères du Parti Radical

Autour de deux axes :

- Compétitivité externe et commerce international : Pour une Europe plus offensive
- Compétitivité interne : Pour une Europe plus innovante

Avec les participations de Jean-Claude BEAUJOUR, Avocat International, Administrateur de l'Inter Pacific Bar Association et auteur du livre *"Et si la France gagnait la bataille de la mondialisation"*, de François GEORGE, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Kévin LOGNONE membre de l'ISMAPP, et Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice et Vice-Présidente de la Commission des Affaires Européennes au Sénat.

Table ronde 1: Compétitivité externe et Commerce international : une Europe plus offensive (la progression du principe de réciprocité)

La question de la réciprocité dans les échanges commerciaux de l'UE s'inscrit dans la problématique plus large de la compétitivité des entreprises européennes face à la concurrence émanant d'Etats tiers, partenaires / adversaires. Elle pose la question fondamentale du « *level playing field* », autrement dit de l'équivalence des conditions de compétitivité par le droit. En Europe, on évoque également la notion d'« avantages mutuels » ou « avantages réciproques ».

Des asymétries de fait peuvent rendre difficile la compétitivité des entreprises européennes face aux Etats-tiers. Celles-ci se conforment aux règles vertueuses du marché, tandis que des compétiteurs d'autres pays profitent de soutiens affichés de leurs Etats qui, au nom du patriotisme économique, les favorisent sans complexe : Subventions -Législation sur les IDE -Normes locales imposées- Droit de la concurrence et de la PI (contrefaçon) appliquée

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

de manière non objective par les magistrats locaux - Règles de marchés publics inexistantes (ou non appliquées).

L'Europe ne peut pas survivre en pratiquant le protectionnisme : nous avons besoin de garder ouverts nos marchés, à la fois pour nous approvisionner et pour développer notre croissance...30 millions d'emplois en Europe sont liés à nos exportations, l'Europe représente 20% du commerce mondial (14,9 marchandises et 24,8 services) et attire 29% des IDE... Un principe de réciprocité intelligemment décliné peut créer ce *level playing field* nécessaire dans tous les domaines où la compétitivité externe de l'UE est concernée (contrôle des investissements directs étrangers, protection et application des droits de propriété intellectuelle, lutte contre la contrefaçon, contrôle des subventions, les marchés publics internationaux, les instruments de défense commerciale, ...).

La prise de conscience de l'UE sur ces problématiques est récente mais clairement identifiable dans divers documents et déclarations depuis 2008 environ et la « Stratégie Europe 2020: une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». La Commission élabore depuis 2011 un Rapport annuel qui permet un suivi et selon l'adaptation de la stratégie.

Dans celui de 2013 - 28 février (COM(2013)103final- la DG Trade a identifié 220 obstacles émanant de 32 marchés puis priorisé selon l'importance des obstacles et le potentiel des marchés. Apparaissent comme stratégiques les USA (18% produits et 24% des services, 28,8% IDE), puis les BRICS Chine, Russie, Japon, Inde et Brésil qui représentent plus de 23% de nos exportations et 11% de nos investissements directs. Des ouvertures de leur côté représentent un potentiel phénoménal du fait que ce sont des marchés en forte croissance.

La nouvelle approche met en lumière les liens qui existent entre les différents secteurs de l'économie, notamment l'existence de secteurs « stratégiques » pour l'Union, au regard de leur capacité d'entraînement sur les autres secteurs et revendiquent la déclinaison du principe de réciprocité ou des « avantages mutuels »

L'Union Européenne développe la *Trade Diplomacy* autrement dit les négociations. L'efficacité de cette politique est plus importante, si elle dispose d'instruments de droit¹ autonomes lui permettant le cas échéant de sanctionner ou fermer son marché

Elle doit en fait pouvoir utiliser les trois champs de droit qui lui sont offerts :

- Affirmer ses positions à l'OMC;
- Développer les Traités bilatéraux et y intégrer des Chapitres spécifiques sur IDE, marchés publics normes sociétales (cf. ALEs Pérou ou Corée, Canada, projets Ukraine, Inde, USA...);

¹ La base juridique est le nouvel art. 207 avec avis conforme du PE requis pour les accords internationaux intervenant entre l'UE et les pays tiers dans le cadre d'accords multilatéraux ou bilatéraux (art 218.6)

- Promouvoir dans les Règlements et Directives des dispositifs sur les conséquences de situation de non réciprocité sur les sujets dits de Singapour (droit de la concurrence, ouverture aux investissements étrangers, services, normes...) lâchés dans l'agenda de l'OMC, après l'échec de la Conférence de Cancun.
- Les outils de défense commerciale classique, et plus particulièrement notre outil anti-dumping est obsolète, les droits de douane additionnels ne règlent plus le problème des bas prix. Le combat est ailleurs c'est celui des normes sociales et environnementales que doivent respecter nos industries européennes.

Une capacité d'agir offensive passe par la détermination politique de secteurs stratégiques et la capacité à échelle de l'UE de définir des règles du jeu communes

- ✦ Colloque annuel du CEDE « Enjeux du commerce international pour la France et l'Europe -Dynamique européenne des ALE » - Lundi 28 AVRIL 2014, 13h30 - 18h30 au Cabinet ORRICK RAMBAUD MARTEL, Paris

Contact : laurence@essec.fr de la part de Viviane.de Beaufort

Francois Georges

Comme représentant de la Chambre de Commerce Internationale, j'ai la conviction que la compétitivité externe de l'Europe doit d'abord être recherchée dans un cadre multilatéral qui permette aux entreprises européennes, grâce au respect de règles communes, de se battre à armes égales avec leurs concurrents du monde entier. C'est bien dans ce contexte multilatéral que les conditions de la réciprocité peuvent-être définies et les règles du jeu respectées.

La Chambre de Commerce Internationale depuis sa création en 1919 a toujours défendu la liberté des échanges et des investissements à l'échelle mondiale pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois. Depuis l'origine, le siège mondial de l'ICC est à Paris et elle est présente dans 120 pays, le plus souvent au travers de comités nationaux comme le comité français que je dirige et qui travaillent en réseaux pour plus d'efficacité.

Le cadre multilatéral des échanges, nous le défendons en particulier auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce dont la mission est de réduire les barrières tarifaires et non-tarifaires aux échanges. Il faut bien comprendre que ce cadre multilatéral est indispensable dans une économie mondialisée caractérisée par une fragmentation de la production liée au progrès technologique, à la réduction des coûts de transport, l'accès aux ressources et aux marchés. Nous sommes dans un monde interdépendant où un même produit subit des transformations dans différents pays avant que le produit final ne puisse être exporté ou importé. On parle maintenant de Chaînes de valeur mondiales. Compte tenu des différences de niveau économique entre les différents pays de la planète, l'Europe doit favoriser l'investissement

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

dans l'innovation et le capital intellectuel pour accroître sa compétitivité et monter en gamme dans la chaîne de valeur.

Un accord historique est intervenu, en décembre dernier à Bali, au cours de la neuvième conférence ministérielle. Au moment où les accords bilatéraux ou régionaux se multiplient, il était important que ces accords puissent s'inscrire dans le cadre d'une plateforme multilatérale acceptée par tous les états. Il faut maintenant enchaîner sur l'adoption d'un agenda en 2014 plus ambitieux ouvrant sur de nouvelles négociations, en particulier un accord sur les services qui devrait profiter aux entreprises françaises du secteur (transport, distribution...) et un élargissement de l'accord sur les technologies de l'information.

L'accord principal de Doha sur la Facilitation des Echanges.

C'est un accord multilatéral destiné à simplifier non seulement la documentation exigée pour le dédouanement des biens mais aussi à simplifier les procédures douanières, en abaissant le coût des transactions, en les accélérant et en les rendant plus efficaces. L'accord vise à réduire la bureaucratie et la corruption, et tirer parti des avancées technologiques, comme la dématérialisation. La mise en œuvre d'un tel accord devrait permettre de diminuer de manière très significative les coûts engendrés par les transactions transfrontalières qui sont de l'ordre de 10% de la valeur des biens échangés. Selon une étude du Peterson Institute pour ICC, la valeur des échanges devrait augmenter de mille milliards de dollars profitant dans la même proportion aux pays développés et aux pays en développement. La croissance économique engendrée contribuant à créer une vingtaine de millions d'emplois nouveaux, majoritairement dans les PED. Ces mesures devraient bénéficier aux exportateurs français et européens qui commercialisent avec les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA), c'est-à-dire ceux qui connaissent les plus fortes lourdeurs administratives dans le traitement des opérations d'exportation et d'importation.

Multilatéral/ versus bilatéral

Il ne faut pas sous-estimer la complexité qui va résulter pour les entreprises de la multiplication d'accords (régionaux ou bilatéraux) ; ce bol de spaghettis comprend près de 300 accords. La fragmentation de la chaîne de production au niveau mondial, obligeant les entreprises, particulièrement les PME à connaître, pour le même produit, les règles résultant de différents accords. C'est pourquoi ICC reste convaincu que le multilatéralisme commercial reste à terme la meilleure solution pour les entreprises, assurant une égalité de traitement entre tous les partenaires commerciaux.

La négociation de l'accord transatlantique entre UE et USA (TTIP).

Les entreprises françaises et européennes y sont très favorables dans leur ensemble, la suppression des droits de douanes, même s'ils sont peu élevés (de l'ordre de 3%) entraînant de nouvelles opportunités commerciales. Ils attendent beaucoup de l'ouverture des marchés publics américains, jusque-là fermés à 70% et de la convergence réglementaire avec l'adoption de normes communes reprenant les standards européens, plus exigeants que les standards américains. Le principe de la reconnaissance mutuelle de normes ou procédures,

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

comme en matière de sécurité, est également à encourager. Nous pensons qu'un accord régional entre deux blocs économiques qui représentent de 40 % du PIB mondial et 25 % des exportations mondiales, peut servir de catalyseur pour poursuivre les négociations au niveau multilatéral, à condition de prévoir des mécanismes d'intégration des avancées des accords bilatéraux dans le cadre multilatéral (« *Advancing transparency in regional trade agreements* »). Les chefs d'Etat et de gouvernement au dernier G20 de Saint-Petersburg ont demandé que les accords régionaux ne se substituent pas au système multilatéral mais viennent le compléter.

De plus, il s'agit d'un accord « *New look* » de type DCFTA, « un accord de libre-échange complet et approfondi », s'étendant aux services, à la protection des investissements et à la prise en compte d'un volet développement durable social et environnemental.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la question du règlement des différends entre les investisseurs et les Etats relatif au volet investissement de cet accord. Les entreprises qui prennent le risque d'investir dans des pays étrangers ont besoin d'une protection juridique de leurs investissements en ayant la possibilité de pouvoir faire appel aux mécanismes de résolution des litiges prévus dans le cadre de la convention de Washington de 1965.

- Les règles d'arbitrage du CIRDI issues de la convention de Washington comprennent un certain nombre de dispositions qui assure la transparence des procédures (y compris la publication des décisions et sentences, intervention de parties tierces)

- Ces règles permettent la désignation d'un tribunal arbitral indépendant (ce qui n'est pas toujours le cas des juridictions étatiques), tout en permettant à l'Etat de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'intérêt public.

- Selon les statistiques de l'ONU, en 2012, 42% des sentences ont été prononcées en faveur des gouvernements et 31% en faveur des investisseurs, les autres litiges ayant fait l'objet de transactions.

- Tous les traités bilatéraux sur les investissements en vigueur disposent d'un tel mécanisme de résolution des litiges qui ne peuvent être déclenchés que pour des motifs limités aux risques spécifiques à des investissements dans un autre pays : Expropriations, discriminations entre investisseurs étrangers et locaux, transferts de dividendes

Si les risques sont relativement minimes s'agissant d'investissements aux USA et réciproquement, un accord un peu trop faible en ce domaine pourrait créer un précédent préjudiciable aux futurs accords avec d'autres pays présentant plus de risques. On peut penser à la Chine, au moment où les négociations pour un accord sur les investissements avec l'UE viennent d'être lancées officiellement. Ce futur accord TTIP, comme le souligne mon collègue américain, doit constituer un Global Gold Standard, qui pourra servir de modèle ailleurs dans le monde et au niveau multilatéral.

Mon dernier mot sera pour dire : A quand une Organisation Mondiale de la Concurrence ?

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

Jean-Claude Beaujour autour de son ouvrage: « *Et si la France gagnait la bataille de la mondialisation* »

Dans cet ouvrage, fort de son expérience internationale, il s'inspire des bonnes pratiques de ces Etats qui ont su jouer la carte de la mondialisation pour développer son analyse et formuler ses propositions. *« Je suis juste un citoyen français et européen, conscient de vivre dans un monde ouvert. Mais cependant convaincu qu'il est possible d'en faire une chance. Pour le moment, il faut bien le dire, nous n'avons guère été capables de la saisir. »*

« Tous sont convaincus que la France est un pays puissant, influent, fier de son histoire. Mais tous savent aussi qu'il n'est pas pour autant le centre du monde. Et qu'il ne pourra tenir son rang qu'en continuant de se frotter à la dure concurrence des pays émergents. »

Il faut avoir une vision positive des capacités de la France à renouer avec une tradition de mondialisation inhérente à son histoire et à tirer son épingle du jeu au sein d'un nouveau rapport de forces mondial pour un retour à la croissance. 42 propositions concrètes et innovantes pour redonner à la France toute sa force de frappe sur l'échiquier international sur des thèmes aussi divers que l'école, l'emploi, la fonction publique, le système de santé et de solidarité, la recherche et développement, le tourisme, les territoires et concitoyens hors de l'hexagone... (voir article joint au CR)

Catherine Morin Desailly (en l'absence de notes écrites- voir l'excellent Rapport de Mme la sénatrice sur L'Union européenne, colonie du monde numérique ? Rapport d'information de Mme Catherine MORIN-DESAILLY, fait au nom de la commission des affaires européennes n° 443 (2012-2013) - 20 mars 2013 : Internet est une révolution. Par son caractère transversal, le numérique défie la vieille Europe : il renverse les modèles d'affaires, il se joue de l'impôt, il bouscule les règles de droit... Cet espace transfrontière est dominé par une poignée d'acteurs privés non européens qui deviennent des rivaux des Etats. Quelle est la place de l'Europe dans cette nouvelle géographie ?

Aujourd'hui, par le biais de son Agenda numérique, l'Union européenne tente de dégager le surplus de croissance que laisse espérer le numérique pour l'économie européenne. Mais cette approche par les usages manque d'envergure politique : qui se soucie de savoir si l'Union européenne sera consommatrice ou productrice sur le marché unique numérique ?

Qui s'inquiète de la perte de souveraineté de l'Union européenne sur ses données? Qui se soucie de préserver la diversité de la culture européenne en ligne? Bref, qui a pris la mesure de l'enjeu de civilisation qui se joue dans le monde numérique?

C'est à une prise de conscience politique que ce rapport appelle, à l'échelon européen car c'est à ce niveau seulement que nous pouvons trouver une masse critique pour peser dans le cyberspace. La commission des affaires européennes du Sénat avance ici trente propositions pour que l'Union européenne ne devienne pas une colonie du monde numérique.

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-443-notice.html>

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

TABLE RONDE 2: COMPETITIVITE INTERNE de l'Europe et capacité d'INNOVATION (Education R&D, clusters, grands programmes)

VdB : Aborder la question de la compétitivité des produits et services de l'UE et notamment français et des conditions susceptibles de rattrape un retard qui s'accumule (nombre de brevets déposés, diplômés qui partent ...). Réfléchir à nos failles en la matière (déficit de R&D, inadaptation de l'offre à la demande internationale notamment des pays émergents). « Le bon niveau d'action n'est pas le produire en France mais le innover et ...produire en Europe"(Michel Barnier).

Rebâtir une industrie innovante, à haute valeur ajoutée, qui se batte à armes égales dans la compétition mondiale, évoluant dans une UE cohérente, refonder une véritable politique industrielle commune, avec de nouveaux investissements communs, orientés cette fois vers les technologies de l'information, les biotechnologies, les transports et les énergies propres avant de devenir totalement dépendantes des Key Emergent Technologies.

La stratégie de l'Union Européenne pour l'innovation et la compétitivité « Horizon 2020 » inclut largement la recherche et la technologie intégrées à la question de la compétitivité. Ce « plan cadre » élargi a pour objectif de renforcer l'excellence scientifique et de développer un leadership industriel. Cette stratégie requiert de faire appel aux découvertes scientifiques, à de grands projets de recherche pluridisciplinaires, mais aussi à une valorisation intelligente.

Le développement thématique de réseaux de recherche intégrées et multidisciplinaires, d'intérêt européen, voire mondial, entre dans le projet (les projets programmations conjointe, les clusters, les bassins régionaux d'innovation et de technologie)

85% de la recherche européenne est directement financées par les Etats et des initiatives intergouvernementales se mettent en place.

Ce projet fixe trois priorités, à savoir une croissance, « intelligente », « durable » et « inclusive ». Ainsi que cinq objectif relevant de ces trois thèmes, l'emploi (25% de chômage), la R&D (3% du PIB), le 20/20/20 objectif énergétique, la scolarisation et la limitation de la pauvreté. Sous ces grandes thématiques deux idées principales sous-tendent le programme, l'intégration et l'innovation.

Pour parvenir à une croissance "intelligente", la commission a mis en place trois grandes initiatives, L'Union de l'innovation, la mobilité de la jeunesse et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au niveau européen.

L'objectif de cette Union est de développer les champs de recherche au niveau européen et de les orienter vers les défis à venir. Et ce par le biais, de nouvelle disposition légale en matière de brevet et de propriété intellectuel. Et le renforcement des liens, public-privé pour encourager l'innovation notamment des PME. L'objectif en matière de R&D est fixé à 3% du PIB, en 2011 pour la France les dépenses en R&D s'élevaient à 2,27% et concernant les entreprises ces dépenses se montent à 1,42%. Il faut toutefois signaler que ces chiffres sont en augmentation depuis 2007.

Afin de permettre aux entreprises d'atteindre ces objectifs, le Parlement et la Commission ont conjointement mis en place depuis 2010 des outils. Certains sont d'ores et déjà en place

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

comme le Competivness Framework Program (CIP) ou le Seventh Framework Program (FP7).

D'autres vont prendre effet à partir de cette année : COSME et Horizon 2020 (ci-après H2020). Le CIP est constitué de deux entités chargées pour l'une d'assurer des garanties d'emprunt avec un budget de 9.4 Mrds € pour environ 155.000 PME, tandis que la seconde est tournée vers les fonds propres des PME nécessaires pour financer la R&D (budget de l'ordre de 1,5 Mrd €).

Le FP7 pour sa part est consacré à l'accès au financement, par emprunt auprès de la BEI (à hauteur de 7,4 Mrds) et un système d'aide à l'obtention de prêt (RSI) pour les Small-Mid Caps. COSME et Horizon 2020 ont deux objectifs principaux : les fonds propres et l'endettement des PME pour financer leurs investissements. Avec un budget alloué d'environ 5.000 millions€, à hauteur de 1 400 millions pour COSME et 3 768 millions pour H2020, ils vont rendre plus accessible le financement des PME pour investir en R&D.

Le programme COSME comprend deux instruments bénéficiant d'environ 50% des fonds, le premier est Equity Facility Growth (EFG) qui a pour vocation d'accompagner les besoins en fonds propres des PME dans leur phase de développement. Le second, Loan Guaranty Facilities, permet aux entreprises de souscrire des emprunts jusqu'à 150.000€. H2020 a les mêmes objectifs mais n'aura l'obligation d'allouer qu'un tiers de ses fonds aux PME.

En parallèle ce projet fait le souhait d'encourager les jeunes à la mobilité internationale durant leurs études à travers le programme "Erasmus" (252 857 étudiants en 2012) et "Erasmus +" notamment, et en reconnaissant l'expérience professionnelle et les diplômes obtenu à l'étranger. Le dernier point concerne la création d'un cadre légal propice au développement des infrastructures notamment dans les domaines des NTIC

Le second volet de la politique industrielle de l'Union est la durabilité de la croissance. Pour y parvenir, la commission a donné deux lignes de conduite, l'utilisation efficiente des ressources et une politique industrielle pour la mondialisation.

La commission a fixé l'objectif en matière d'énergies renouvelables dans la consommation énergétiques finale à 23%, contre 13,1% pour la France en 2011. Afin d'y parvenir elle propose le développement des recherches dans ces domaines, comme la capture du carbone. De plus elle demande aux Etats membre de limiter le fret routier, notamment via des mesures comme l'écotaxe. Mais aussi par la création d'un marché européen de l'énergie.

La politique industrielle doit être ancrée dans la mondialisation et ce au travers des PME. Il est donc préconisé de développer des clusters, mais surtout de permettre aux PME de s'internationaliser, notamment en réduisant les couts engendrés par le commerce intra-européen, et leur permettre d'accéder au financement.

Le dernier objectif de l'UE est l'intégration, par le biais de l'éducation et de l'insertion des plus démunis.

Afin de palier au problème de recrutement que connaissent certaines entreprises (29% des entreprises françaises), la Commission propose de revoir le droit du travail au sein de l'Union, en effet elle espère voir s'accroître la mobilité des travailleurs, afin de pallier à de potentiel chocs macro-économique (Mundell, Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates, 1963). Reprenant les idées avancées par Mundell, la Commission et le Parlement font conjointement part de leur souhait de revoir la politique de mobilité des travailleur, afin de mieux promouvoir et garantir les articles 45 et 46 du TFUE, reconnaissant le droit pour les travailleurs de l'UE de travailler dans un autre pays. Malgré l'existence d' EURES, portail de recherche d'emploi à travers l'Europe, la mobilité internet à UE-27 s'élève à 0,3% contre 2,4% aux EU et 1,5% en Australie. Cela s'explique par

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

l'existence des obstacles liés à la langue, les différences de systèmes fiscaux, sociaux etc. Afin de réduire ces distorsions elle propose conjointement avec le Parlement une refonte du portail EURES, afin de rendre l'information plus accessible.. Le rapport Towards a Mobility Scoreboard: condition of learning abroad in Europe, p-45 fait état du manque d'accompagnement dans la mobilité en l'occurrence des étudiants dans l'apprentissage des langues étrangères, au sein de la majorité des pays de l'UE.

Une deuxième phase de réflexion sur la fléxi-sécurité est lancée, l'idée d'un cadre européen de reconnaissances des diplômes et des expériences proposée. Enfin pour lutter contre l'exclusion la commission estime qu'il est nécessaire pour les Etats membres, de revoir leurs politiques en faveur des minorités, des familles monoparentales, des femmes et des personnes en situation de handicap, mais également de développer leurs systèmes sociaux pour assurer un salaire et une couverture médicale adéquate.

Kevin Lognoné

Mon propos intervient au chapitre des nouveaux défis à relever, pour redonner un nouveau souffle et rompre avec la mauvaise santé de notre compétitivité européenne.

Trois idées directrices autour de ce thème :

- La première idée, c'est que les européens vont vivre un challenge extrêmement stimulant intellectuellement.

Il va falloir pour relever l'accélération des défis qui se posent en matière de compétitivité et d'innovation, **partir à la recherche de nouveaux avatars du projet européen.**

Ce nouveau paradigme me permet de faire écho avec les travaux de la CAE du parti radical et notamment la notion d'affectio societatis développée par Viviane de Beaufort.

Pour restaurer nos capacités d'innovation, en un mot, notre capacité à produire du jus de cerveau, il va falloir réussir à trouver de nouvelles respirations individuelles et collectives.

Le chantier colossal pour les années à venir est de revoir le fonctionnement du principe de subsidiarité pour lui permettre de jouer un vrai rôle catalyseur et de redéfinir les dispositifs d'appui des fonds européens dédiés aux circuits de l'innovation.

Actuellement pour redonner de l'oxygène à l'énergie d'entreprendre et à la prise de risques, je crois qu'il va falloir réfléchir à de nouvelles transitions pour faire qu'une Europe diplômante avec des palmarès de haut vol dans l'enseignement supérieur, avec des dispositifs de mobilité et d'expérience de vie à l'international avec Erasmus se transforme en un JARDIN des jeunes pousses, des start-ups et des nouveaux itinéraires de création de valeur.

Ce nouveau modèle est malheureusement freiné par les dispositifs publics d'appui à l'innovation qui entraînent des effets pervers, à commencer par un échec de la subsidiarité. Malgré tous les efforts, beaucoup de think tanks aujourd'hui reconnaissent que l'écosystème local des financements européens en faveur de la R&D entretient une **économie de rente**, où la fortune et l'infortune se transmettent plus qu'elles ne s'acquièrent. Et ce processus s'est ancré malheureusement dans notre **mille-feuille territorial**. Or aujourd'hui, ce qui fragilise notre compétitivité, le tissu créatif de nos PME, c'est que l'Union européenne souffre d'un étouffement de ses circuits de décision, là où il faudrait laisser respirer de l'expérimentation et du jeu partenarial avec les territoires et les écosystèmes créatifs.

II Comment trouver le bon niveau d'action qui n'est pas le "produire en France" mais le "innover et ...produire en Europe"(Michel Barnier) ?

Le projet européen doit intégrer deux défis majeurs :

Y-a D'une part, redéfinir un nouveau business model pour l'Europe de l'innovation et de la compétitivité

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

D'autre part, redonner un sens à l'attractivité de nos territoires.

L'innovation aujourd'hui arrive à se polariser dans une dimension européenne, totalement en dehors des circuits institutionnels, des schémas qui sont construits par le haut, et que c'est bien des logiques de proximité qui développent des flux, des transferts d'idées, de connaissance. Aujourd'hui, les territoires fabriquent du collaboratif, fabriquent de l'innovation, très en marge des dispositifs et de programmes cadres linéaires et très fortement standardisés.

Prenons la Bretagne, elle se porterait mieux si elle adoptait la Fiscalité de la Grande Bretagne avec des programmes incitatifs sur le stockage de l'énergie, sur les biotechnologies marines, sur les parcs éoliens off-shore. Et là, on a un vrai parcours européen qui se construit, avec l'exemple original des bonnets rouges qui veulent s'inspirer du projet de *big society* de David Cameron au Royaume-Uni et ses réformes éducatives avec les *free schools*.

On a plein d'autres exemples en Europe de communautés locales qui veulent imaginer des réseaux intelligents dans certains bassins d'emploi pour faire baisser de 30% les charges des entreprises en matière de compétitivité coût dans l'énergie, avec des réflexions véritablement européennes. Est-ce qu'il faut importer du gaz de Gazprom ?

Il faut se réjouir des événements organisés l'été prochain, dans le cadre des commémorations du **70e anniversaire** du Débarquement en Normandie. Y sera organisé un **Forum de la liberté**, rendez-vous économique international, placé sous la présidence de personnalités européennes. L'idée de cette manifestation est de réunir plus de 350 chefs d'entreprises européens et américains, pour rappeler que **sans liberté, il n'y a pas de vie économique possible**. Et que la Charte de l'Atlantique qui avait notamment fondé toutes les relations entre l'Europe et les États-Unis depuis 1945, s'appuyait sur la liberté d'entreprendre. Une idée qui résume assez bien ce forum est la formule de Clara Gaymard : « **Construire l'avenir sur l'espérance de nos pères et non sur nos peurs** ». **Belle métaphore qui pourrait inspirer la relance de l'Europe de l'innovation et les passerelles à fabriquer entre européens.**

Enfin, dernière idée, un sujet qui est épineux pour relancer la créativité et l'innovation, c'est comment l'Europe peut redevenir une terre de banquiers nomades ? Puisqu'aujourd'hui, on évolue dans un contexte où les banques européennes limitent les prises de risque et exigent de multiples garanties. Il y a un vrai chantier à impulser pour que la jeunesse européenne trouve sa place dans l'espace européen. L'essoufflement des jeunes européens face aux circuits bancaires classiques est évident. Avec des acteurs et des réseaux jeunesse en demande de nouveaux dispositifs d'interactivité, de confrontation immédiate car bloqués dans des dispositifs d'accompagnement de l'innovation trop denses et souvent denses peu efficaces.

Pour rehausser notre compétitivité, je crois qu'il faut imaginer de nouveaux véhicules d'investissement. Et pousser de nouvelles expérimentations comme celle qui est en train d'être exploré au sein de la commission Europe : qui est de pousser l'expérimentation d'une **YOUTH BANK** qui serait une structure bancaire de mise en relation entre des jeunes talents européens porteurs de projets innovants et des investisseurs locaux. (voir annexe)

PROPOSITIONS (à débattre) :1/ Une politique commerciale européenne adaptée aux défis de la globalisation

- ✦ Plus grande offensivité de l'UE à l'OMC notamment sur les enjeux majeurs : ouverture des services et normes, présence unie au G20, systématisation des plaintes à l'ORD en cas de conflit avec les États tiers, capacité de l'UE à refuser des accords non conformes à nos objectifs et nos intérêts (dossier du Japon actuellement)
- ✦ Imposer la réciprocité (ou avantages réciproques) dans les ALE : accords de libre-échange
- ✦ Poursuivre la négociation des accords bilatéraux en conservant nos exigences sur l'extension du champ d'application aux obstacles réglementaires de biens, de services et d'investissements, aux droits de propriété intellectuelle, aux marchés publics, à la protection de l'innovation, au développement durable (sujets dits de Singapour qui ont dû être abandonnés par l'OMC)...
- ✦ Modernisation des outils de droit de l'UE existants: règlements anti-dumping et anti-subsidation, Règlement sur les marchés publics internationaux, élaboration d'un instrument équivalent en matière de contrôle des IDE afin de disposer d'un instrument de droit servant de levier pour obtenir des résultats concrets dans les négociations bilatérales.

2/ Axes de Compétitivité à l'échelle de l'UE

- ✦ Un Fonds d'Investissement Stratégique Européen, sur le modèle du FIS français, financé par les investisseurs institutionnels européens classiques (Caisses des Dépôts) et des fonds souverains avec qui nous contractualiserions les conditions de leur participation (Respect du Code de Santiago)
- ✦ Un Budget pour le PCRD : «Programme Cadre de Recherche et Développement plus important» (financé sur une partie des budgets de recherche nationaux) permettant d'inciter les entreprises et laboratoires de recherche à mener des projets communs sur les filières porteuses pour l'Europe et cesser la gabegie liée aux projets concurrents nationaux.
- ✦ Le développement de «CLUSTERS EUROPEENS»
- ✦ Des Emprunts obligataires privés pour le financement de projets européens («project bonds»).
- ✦ Un budget de la BEI plus important et utilisé sur des actions sur des axes stratégiques plutôt que saupoudrer.

- ✦ Des Aides structurelles concentrées sur la stimulation des investissements et de l'innovation en vue d'augmenter la résilience des économies locales avec l'extension des moyens du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour améliorer la capacité des États à gérer les retombées de la crise en aidant à la réinsertion des travailleurs
- ✦ Le Développement des normes européennes pour les produits et technologies commercialisables nouveaux afin de pouvoir peser sur les normes mondiales
- ✦ Une politique d'Education supérieure plus intégrée permettant à la fois de faciliter la mobilité (équivalence des diplômes et apprentissage des langues) et l'adéquation des formations aux besoins des entreprises: voir «ERASMUS +»

Annexe

EUROPEAN YOUTH BANK : une structure de financement participatif dédiée aux jeunes européens porteurs de projets innovants.

Cette contribution propose de réfléchir à l'expérimentation d'une YOUTH BANK : structure bancaire de mise en relation entre des jeunes talents porteurs de projets innovants et des investisseurs locaux et européens. L'idée s'inscrit dans le prolongement du financement participatif et entend en faire évoluer le concept pour encourager l'énergie d'entreprendre et la prise de risques.

Qu'est-ce qu'une Youth Bank ?

L'idée est née en Grande Bretagne en 1999. Cinq organisations en charge de l'expression citoyenne des jeunes (le British Youth Council, et la National Youth Agency notamment) s'unissent et collectent des fonds, à hauteur d'un million de livres, pour financer des projets portés par les jeunes, avec une vocation citoyenne. Les Youth Banks sont nées et sept implantations locales sont fixées : en Angleterre, en Ecosse, en Irlande. Les aides qu'elles peuvent apporter vont de 250 à 25 000 livres selon l'intérêt et l'ampleur des projets. Les Youth Banks sont gérées essentiellement par des jeunes âgés entre 20 et 25 ans, mais des référents plus âgés peuvent cependant venir en appui.

Le projet d'une European Youth Bank

S'inspirant de ce modèle, il est proposé de développer un concept de Youth Bank inédit, car dédié aux projets d'entrepreneuriat des jeunes, plutôt qu'à des actions non lucratives à caractère humanitaire et solidaire, ce qui ne veut pas dire que les champs d'intervention des projets d'entreprises portés par les jeunes s'en éloigneraient, bien au contraire.

En effet, sans doubler avec les autres dispositifs déjà existants, l'originalité de la European Youth Bank reposerait sur deux impératifs :

- Etre une structure pour les jeunes, gérée méthodologiquement par les jeunes, créée par les jeunes, qui pourraient se constituer en association ; les statuts prévoiraient une limite d'âge pour les membres du conseil d'administration.

- Etre surtout une porte ouverte à de nouveaux itinéraires de création de valeur pour les jeunes générations.

Une piste de réflexion menée en complément de l'action menée par les acteurs territoriaux et européens

Concrètement, les missions de la European Youth Bank seraient les suivantes :

- Mettre en relation des jeunes talents porteurs de projets innovants et des investisseurs locaux et européens. Pour les créateurs et innovateurs, la possibilité d'entrer en contact avec des investisseurs ou d'autres jeunes européens engagés dans la même démarche serait un atout.

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

- Proposer des prêts à taux très réduits ou à taux zéro, voire une participation financière en appui au démarrage d'une entreprise. La décision d'attribution du prêt ou de l'aide, et les modalités précises, seraient déterminées par une commission collégiale regroupant les membres de la European Youth Bank, au vu de l'intérêt citoyen du projet, de son originalité, et de sa viabilité. Il ne s'agirait pas pour la Youth Bank d'être nécessairement détentrice des fonds, car cela poserait des difficultés d'ordre juridique et financières. Des conventions avec des organismes comme des fondations, la BEI, la Banque Publique d'Investissement, ou des groupes bancaires, pourraient être envisagées. Un partenariat avec l'ADIE, déjà largement investi dans l'attribution de micro-crédits, nous semble une piste très sérieuse à creuser.

- Offrir des conseils personnalisés, orientations vers tous les organismes apportant un soutien à la création d'entreprises (aide aux démarches administratives, formations ponctuelles, apports d'expériences). Sur ce point, la European Youth Bank se voudrait davantage comme lieu de ressources que comme fournisseurs de ces conseils et de ces aides car les dispositifs d'appui sont déjà nombreux.

- Mettre à disposition de locaux et de matériels de bureautique gratuits pour travailler, se créer un réseau avec d'autres jeunes européens qui souhaitent entreprendre. La European Youth Bank ne se distinguerait pas ici des pépinières ou des incubateurs déjà existants, mais il nous semble que les besoins restent suffisamment importants pour ce type d'aides.

- Développer des actions auprès des lycées professionnels, des centres d'apprentissage et des instituts de formation pour sensibiliser les élèves et les étudiants.

L'entrepreneuriat des jeunes européens

A leur entrée dans la vie active, les jeunes européens bénéficient de la présence d'une forte densité d'entreprises (sièges sociaux, grands donneurs d'ordre, sous-traitants, tissu créatif de PME ETI...), d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de formation.

Selon Eurostat, 50% des jeunes européens ont l'intention de créer leur entreprise, d'ici cinq ans au moins pour une majorité. C'est davantage qu'en 2005 (ils étaient alors 41% à l'envisager) davantage aussi que dans la population française dans son ensemble (30%). En 2002, 20% des entreprises créées en France l'étaient par des moins de 30 ans. En 2011, cette proportion s'est élevée à 24%.

Cependant, bon nombre de projets de créations d'entreprises n'aboutissent pas, notamment des projets à fort potentiel portés par des jeunes. Une entreprise sur trois disparaît avant ses 3 ans et une entreprise sur deux disparaît avant ses 5 ans.

Les freins et les accélérateurs

Plusieurs constats sociologiques sont à mentionner :

- L'essoufflement des jeunes face aux accompagnements des circuits bancaires classiques.
- Le manque de transition expérientielle entre l'adolescence, la fin d'étude et l'âge adulte.

Synthèse de Viviane de Beaufort- @tous droits réservés

- Des jeunes en demande d'expérimentation, de confrontation immédiate car bloqués dans des dispositifs publics d'accompagnement trop denses et souvent peu efficaces.

- Le délai moyen entre l'obtention du diplôme et le premier emploi à hauteur de son diplôme est d'en moyenne 6 ans, en Europe.

- Des espaces de projets et de prise de risques aux contours souvent mal maîtrisés.

- Les territoires ont désormais une approche globale, multiculturelle et mondialisée. Or, les solides capacités partenariales, managériales et d'innovation sont aussi produites par les nouvelles générations. Et celles-ci introduisent nécessairement dans l'entreprise, dans l'espace public des éléments de leur expérience.

Soutenir un dispositif de financement participatif de type European Youth Bank pour et par les jeunes, c'est considérer qu'entre 16 et 30 ans : le talent, le défi et l'expérience réussie positionnent les jeunes en ressources immédiates pour eux-mêmes et pour leurs projets.